

## ARRÊTÉ n° 2025-044 Portant délégation de signature

MAISON DE LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

### Le Président de l'Université de Caen Normandie

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, R. 719-51 à R. 719-112,  
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie ;  
Vu les statuts de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n°2024-089 du 02 décembre 2024 désignant Monsieur Lamri ADOUI en qualité de Président de l'Université de Caen Normandie à compter du 02 décembre 2024 ;  
Vu la décision du Président-Directeur général du CNRS du 4 mars 2025 portant nomination de M. Christophe MANEUVRIER en qualité de Directeur par intérim de la MRSH jusqu'au 31 août 2025 ;  
Considérant que pour une bonne administration de l'Université, il est nécessaire d'octroyer une délégation de signature au Directeur de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Christophe MANEUVRIER**, Directeur par intérim de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, pour les affaires concernant la MRSH qu'il dirige, tous les actes, décisions et documents suivants :

#### 1.1 En matière financière

La délégation de signature en matière financière pour la MRSH porte sur les actes à caractère financier suivants :

- Pour les dépenses

- Les engagements de dépenses inférieurs ou égaux à 15.000 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics ;
- Les attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison.

- Pour les recettes

- Les actes relatifs à la répartition des droits propres du service (recettes propres) ainsi qu'à la mise en recouvrement des produits, qui se traduisent par l'émission d'un ordre de recette.

#### 1.2 En matière d'accords et conventions

La délégation de signature en matière d'accords et conventions pour la MRSH porte sur :

- Les conventions de stage des étudiants ;
- Les contrats et conventions de formation continue.



### 1.3 En matière de gestion des personnels

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes, décisions et documents suivants :

- Les ordres de mission, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels placés sous leur autorité, sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- Les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel ou de service pour les agents titulaires et contractuels BIATSS placés sous son autorité.

## Article 2

### 2.1 Délégation de signature est donnée à la Directrice adjointe en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la MRSH dans les conditions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe MANEUVRIER, délégation est donnée à Madame **Isabelle LEBON**, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, tous les actes, décisions et documents dans les mêmes termes que ceux visés à l'article 1er.

### 2.2 Délégation de signature est donnée à l'Administratrice en cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur et de la Directrice adjointe de la MRSH dans les conditions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Christophe MANEUVRIER et d'Isabelle LEBON, délégation est donnée à Madame **Béatrice TOFONI**, administratrice de la MRSH, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, tous les actes, décisions et documents dans les mêmes termes que ceux visés à l'article 1er.

### 2.3 Délégation de signature est donnée aux représentants visés ci-après, des Unités de recherche rattachées à titre principal à la MRSH en cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur, de la Directrice adjointe, et de l'Administratrice dans les conditions suivantes :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Christophe MANEUVRIER, d'Isabelle LEBON et de Béatrice TOFONI, délégation est donnée aux représentant désignés ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, les actes, décisions et documents suivants dans le cadre de leurs Unités de recherche respectives :

- Les engagements de dépenses inférieurs ou égaux à 4 000 € HT après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics ;
- Les attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison ;
- Les ordres de mission, avec ou sans frais, ainsi que tous les documents afférents, des agents titulaires et contractuels placés sous leur autorité, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dénomination du laboratoire	Représentant désigné
UR 7452 – Laboratoire de psychologie de Caen Normandie (LPCN) UNICAEN	Cécile SENEMEAUD

### Article 3

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université et transmise à la Rectrice, Chancelière des universités.

La délégation prend effet à compter du 5 mars 2025.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, et ayant le même objet, est abrogé.

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 5 mars 2025  
Le Président de l'Université,



*Lamri*  
Lamri ADOUI

Publié et Transmis au Rectorat le

**29 AVR. 2025**

Le présent arrêté peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

